

## **POLITIQUES SFDR**

**Article 3 - Politique d'intégration  
des risques de durabilité dans nos  
investissements**

**Article 4 - Prise en compte des  
principales incidences négatives en  
matière de durabilité**

**Juin 2023**

**Épopée Gestion**

SAS au capital de 1 327 877 euros.  
SIREN : 888 655 404 RCS Brest.  
Agrément AMF n° : GP-20000033.  
110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas.  
Tél.: 02 72 88 17 47  
Email : [contact@epopeegestion.fr](mailto:contact@epopeegestion.fr)



# Sommaire

- Sommaire.....2
- 1. Contexte, objectifs et définitions .....3
  - 1.1. Contexte et objectifs.....3
  - 1.2. Définitions .....3
- 2. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR) .....5
  - 2.1. Activités concernées.....5
  - 2.2. Exposition à des risques ESG ou de durabilité.....5
  - 2.3. Fréquence de revue de cette analyse d'exposition .....5
- 3. Principaux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC) .....6
  - 3.1. Principaux risques environnementaux (changement climatique).....6
  - 3.2. Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance .....6
- 4. Politique d'intégration des risques de durabilité dans notre gestion (article 3) .....7
  - 4.1. Définition des objectifs recherchés.....7
  - 4.2. Moyens dédiés à l'ESG et au risque de durabilité.....7
  - 4.3. Un engagement présent à tous les niveaux.....8
  - 4.4. Politique d'exclusion .....8
  - 4.5. Mise en place une méthodologie d'analyse .....9
  - 4.6. Construction et gestion du portefeuille .....11
  - 4.7. Suivi des indicateurs de risques extra-financiers pertinents..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 5. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4) .....11

# 1. Contexte, objectifs et définitions

## 1.1. Contexte et objectifs

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du CMF (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant pour les acteurs français, les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

La politique repose sur le principe de double matérialité :

- Risque en matière de durabilité : Impact des événements extérieurs sur le rendement du produit (*Comment est intégré, dans la politique de gestion des risques, l'impact que pourraient avoir des événements extérieurs sur le rendement du produit financier ?*),
- Incidences négatives en matière de durabilité : Impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes (*Comment l'entité s'assure que les investissements réalisés ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux ?*).

## 1.2. Définitions

- **Risque de durabilité**

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine **environnemental**, **social** ou de la **gouvernance** qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans leur politique relative aux risques en matière de durabilité, rendue publique en application de l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion de portefeuille [*françaises*] incluent une information sur les risques associés au **changement climatique** ainsi que sur les risques liés à la **biodiversité**.

- **Risque environnementaux (changement climatique)**

**Risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme par exemple :

- la perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés et émis par des entités touchées par ces événements climatiques;

- l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés;  
Le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.

- **Risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxinomie<sup>1</sup>, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à :
  - une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES) ;
  - des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES ;
- **Risques de responsabilité** induits (risques juridiques et de réputation), liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme par exemple :
  - des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ;
  - des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.
- **Risque social**

Le **risque social** concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...

- **Risque de gouvernance**

Le **risque de gouvernance** englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE.

- **Incidences négatives en matière de durabilité (PAI)**

Principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « *principal adverse impacts* ») : incidences des décisions d'investissement qui entraînent des **effets négatifs, importants** ou **susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité** (questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption).

---

<sup>1</sup> Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

## 2. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR)

### 2.1. Activités concernées

ÉPOPÉE GESTION applique la présente politique de manière différenciée en fonction de la classification SFDR de ses fonds :

- Le fonds West Web Valley I (Capital Risque) est classé article 6 du SFDR, car il n'a pas vocation à investir dans des assets durables ;
- Les fonds Épopée Transitions I (Capital Développement), Épopée West Web Valley II (Capital Risque) et Épopée Immo Rendement I (immobilier) sont classés article 8 du SFDR car ils promeuvent des caractéristiques E,S et G, même si ces fonds n'ont pas vocation à investir dans des assets durables au titre de la définition SFDR ;
- Le fonds Épopée Infra Climat I est classé article 9 de SFDR car il a un objectif d'investissement durable dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental et que ses investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un des autres objectifs et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance.

### 2.2. Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés.

Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ces risques sont potentiels à court, moyen et long terme.

Classes d'actifs concernés	Secteurs	Zones géographiques
Épopée Transition I	Capital Développement	Régions Grand Ouest / reste France
West Web Valley I	Capital Risque	Régions Grand Ouest / reste France
Épopée West Web Valley II	Capital Risque	Régions Grand Ouest / reste France
Epopée Immo Rendement I	Immobilier	Régions Grand Ouest / reste France
Epopée Infra Climat I	Infra	Régions Grand Ouest / reste France

### 2.3. Fréquence de revue de cette analyse d'exposition

ÉPOPÉE GESTION revoit son analyse d'exposition tous les ans.

### 3. Principaux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC)

#### 3.1. Principaux risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Sous-risque	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	- Risques en matière de pollution,	3 – Possible	Immédiat Délai de transposition	Modéré Majeur
	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie,	4 – Probable		
	- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau		Immédiat Long terme	Critique Critique
	- Risques en matière d'amiante,	2 – Rare		
	- Risques d'inondation,	2 – Rare	Immédiat Long terme	Majeur Majeur
	- Risques de montée des eaux,	2 – Rare		
	- Risques d'accélération de la perte de biodiversité	2 – Rare	Long terme Long terme	Majeur Majeur
- Risque de gestion non durables des ressources	3 – Possible			
Risques de transition	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique, - etc.	4 – Probable	Délai de transposition	Majeur
Risques de responsabilité	- Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux, - etc.	2 – Rare	Immédiat	Majeur

#### 3.2. Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risque	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous	2 – Rare	Immédiat	4 – Majeur
	- Risques liés au manque de mixité	3 – Rare		4 – Majeur
	- Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions	3 – Possible	Immédiat Moyen/long terme	3 – Modéré
	- Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel	3 – Possible		4 – Majeur
	- Risques liés à un environnement non-multi-générationnel		Moyen/Long terme	2 – Mineur

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle-vie privée</li> <li>- Risques liés aux pandémies et au travail à distance,</li> </ul>	2 – Rare 3 – Possible 4 – Probable	Moy/lg terme Moy/lg terme Immédiat	2 – Mineur
<b>Risques de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à la structure de gouvernance,</li> <li>- Risques liés à la rémunération des dirigeants,</li> <li>- Risques liés aux conventions réglementées,</li> <li>- Risques en matière de corruption,</li> <li>- Risques en matière de conflits d'intérêts</li> </ul>	2 – Rare 3 – Possible 2 – Rare 2 - Rare 3 – Possible	Immédiat Immédiat Immédiat Immédiat Immédiat	4 - Majeur 4 – Majeur 4 – Majeur 5 – Critique 4 – Majeur

## 4. Politique d'intégration des risques de durabilité dans notre gestion (article 3)

### 4.1. Définition des objectifs recherchés

Au travers de la documentation réglementaire, le prospectus, le règlement, le DIC ou le DICI, ou les statuts, chaque portefeuille géré/conseillé présente ses objectifs généraux en terme financiers et extra-financiers.

### 4.2. Moyens dédiés à l'ESG et au risque de durabilité

- **Moyens humains**

ÉPOPÉE GESTION a mis en place une organisation autour de l'ESG permettant de répondre à ses ambitions. Ainsi, le Comité de direction supervise directement la stratégie ESG d'ÉPOPÉE GESTION. Un Comité ESG se réunit trimestriellement pour valider les grandes orientations ESG, et ses membres se réunissent mensuellement afin de suivre les sujets opérationnels ESG.

Enfin, une équipe ESG déploie la stratégie ESG avec les équipes d'investissement, accompagne les participations sur ces sujets et pilote la démarche RSE interne.

Par ailleurs, ÉPOPÉE GESTION, dans le cadre de ses différentes stratégies, a recours à des conseils ESG experts et externes.

- **Moyens techniques**

Afin de s'assurer d'une démarche ESG pertinente pour nos différentes verticales d'investissement, ÉPOPÉE GESTION s'est dotée d'outils permettant une meilleure collecte de données ESG, de mesure

nos impacts environnementaux et climatiques, d'estimer notre éligibilité et alignement à la taxonomie.

Digitalisation de nos process ESG :

- ÉPOPEE GESTION s'est dotée d'une solution de pilotage dédiée aux données ESG en s'appuyant sur la plateforme Greenscope.
- Pour ses activités en immobilier durable, ÉPOPEE GESTION s'est également dotée d'outils : Deepki pour accéder directement aux consommations énergétiques de leurs différents locataires, Greenscope pour suivre les notes et les grilles ISR des différents actifs détenus par le fonds Épopée Immo Rendement I (EIR I), dans le cadre du Label ISR ; et enfin, l'utilisation de la plateforme Taloen, développée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, permet d'accéder aux ressources et outils d'accompagnement des acteurs immobiliers, notamment Batadapt.

### **4.3. Un engagement présent à tous les niveaux**

L'objectif d'ÉPOPEE GESTION est de délivrer des performances sur le long terme pour les investisseurs et les institutions, où qu'ils soient dans le monde. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à prendre en considération les caractéristiques ESG et des objectifs de durabilité à travers toute notre organisation.

Ces facteurs sont pris en compte par les équipes opérationnelles et de contrôle interne à travers :

- La Politique de gestion des risques ;
- La politique d'exclusion de la Société de Gestion ;
- Les diligences d'investissement lorsque celles-ci intègrent une dimension ESG/durabilité ;
- La Charte ESG de la Société de Gestion ;
- Le Reporting auprès des PRI.

En signe de son implication dans la prise en compte des critères ESG ÉPOPEE GESTION est l'un des signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).

ÉPOPEE GESTION a aussi signé la Charte Parité de France Invest qui vise à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement et les entreprises qu'ils accompagnent.

La Charte Sista, qui vise à accélérer le financement de startups fondées ou dirigées par des femmes et qui promeut la mixité dans le numérique, est également en cours de signature.

Enfin, pour être en adéquation avec ses valeurs, Épopée Gestion s'est également appliqué le processus d'identification de critères ESG pertinents au niveau de la Société de Gestion, en établissant des objectifs sur 5 ans.

### **4.4. Politique d'exclusion**

Épopée Gestion s'est dotée d'une politique d'exclusion couvrant l'ensemble de ses activités, qui se décline sur des principes d'exclusion normative et sectorielle. La politique d'exclusion est consultable sur notre site internet.



## 4.5. Mise en place une méthodologie d'analyse

Une méthodologie d'analyse, d'évaluation, de scoring est décrite dans les règlements des différents fonds.

Celle-ci est mise à la disposition des investisseurs et est complétée par une présentation des outils et/ou grille nécessaires à cette analyse.

Notre analyse ESG, s'appuie sur nos quatre piliers Environnement, Social, Gouvernance et Territoire que nous adressons dans nos grilles d'analyse ESG déclinées pour chacun de nos domaines d'investissement.

Cette analyse vise à soutenir et servir notre thèse d'investissement générale de « réinvestir les territoires » et identifier à la fois les risques ESG des participations et actifs immobiliers, mais surtout les leviers d'accompagnement de la démarche RSE adaptée aux modèles d'affaire de nos participations et au soutien des opportunités ESG pour nos actifs immobiliers

Concrètement, une analyse ESG initiale est conduite au moment de l'investissement afin d'établir la situation de départ dont découle :

- L'établissement d'une notation pour l'immobilier ainsi qu'une note cible pour chaque actif ;
- La définition de trois à cinq critères ESG pour le capital développement et le capital innovation.

Des plans d'actions sont également mis en place pour chaque actif ou participation dans une démarche de progrès et d'accompagnement.

Chaque année, la grille ESG est mise à jour concernant nos participations et actifs avec un travail d'analyse qualitative sur ce questionnaire pour mesurer la progression et poursuivre les plans d'actions.

### **Focus sur la création d'emploi, le déploiement de nos investissements sur l'Arc Atlantique et sur les achats responsables pour illustrer le pilier T**

Des indicateurs spécifiques à Épopée Gestion ont été mis en place dans nos grilles d'analyse afin de valoriser l'échelle territoriale de nos actions. Nous sommes ainsi attentifs au développement d'une économie locale et diffuse dans nos territoires, que nous identifions notamment en suivant :

- Le développement de l'emploi (directs et indirects) en local et en général (ou emplois hébergés pour le secteur de l'immobilier Durable) ;
- La mise en place d'une politique d'achats responsables (en indirect avec les fournisseurs pour l'immobilier Durable) ;
- Le suivi de nos investissements dans les régions et départements de l'Arc Atlantique.

### **Focus sur la prise en compte des enjeux de bien être, de mixité et de partage de la valeur pour illustrer le pilier S**

Épopée Gestion suit attentivement les enjeux liés au capital humain au sein de ses participations, convaincue de l'importance des hommes et des femmes dans les organisations.

Par exemple, Épopée Gestion :

- Valorise les enjeux de bien être des occupants pour notre activité Immobilier Durable et de santé / sécurité pour nos domaines d'investissement de capital développement et capital innovation ;

- Suit les enjeux de mixité : une meilleure parité à tous les niveaux de l'organisation étant garante d'une meilleure prise en compte des situations, d'une meilleure résolution des problèmes et d'une meilleure performance ;
- Encourage la mise en place des mécanismes de partage de la valeur afin de diffuser la création de valeur au sein de l'entreprise et gagner en attractivité.

### **Focus sur la gouvernance de l'ESG et la composition du conseil pour illustrer le pilier G**

Épopée Gestion déploie une politique ESG incitative auprès de ses participations et considère que les enjeux ESG doivent être intégrés au plus haut niveau des entreprises pour avoir un réel impact dans la transformation des business model et des organisations. C'est pourquoi nous portons une attention renforcée à la mise en place de gouvernance ESG dédiée au sein des entreprises que nous accompagnons qu'il s'agisse de comités verts pour nos actifs ou encore de l'organisation et publication de politiques cohérentes pour nos participations.

Nous suivons, par ailleurs, pour nos activités de capital développement et capital innovation la mise en place d'une gouvernance équilibrée via des critères sur la composition du conseil notamment (mixité, indépendance...).

### **Focus sur la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité pour illustrer le pilier E**

Épopée Gestion mesure l'exposition aux risques et aux opportunités Climat de ses participations et de ses actifs via une granularité importante des sujets traités par nos grilles ESG sur cette thématique, et par la mise en place d'une estimation systématique du bilan carbone (via des données financières) pour tout nouvel investissement.

D'un point de vue des risques climatiques, Épopée Gestion interroge l'ensemble de ses participations et actifs sur les thématiques :

- Mesure et réduction de l'empreinte carbone ;
- Exposition aux énergies fossiles ;
- Évaluation de l'exposition aux risques physiques et aux risques de transition, et le cas échéant initiatives d'atténuation.

D'un point de vue des opportunités liées au climat, Épopée Gestion analyse ses investissements pour identifier les potentielles opportunités concernant les activités :

- Énergies Renouvelables ;
- Maîtrise des chaînes d'approvisionnement ;
- Intégration de l'économie circulaire (analyse du cycle de vie (ACV), matériaux recyclés, réparabilité...);
- Sur l'immobilier : efficacité énergétique des bâtiments.

Épopée Gestion porte également une attention particulière aux enjeux de biodiversité en analysant comment nos participations mettent en place un suivi, en particulier : Politique de préservation de la biodiversité, alignée sur les objectifs environnementaux :

- Évaluation des risques sur la biodiversité (présence dans des Zones Clés pour la Biodiversité ;(ZCB), utilisation des sols, émissions de polluants, gestion des déchets...)
- Réalisation d'une empreinte biodiversité.

## 4.6. Construction et gestion du portefeuille

Les résultats des analyses menées selon la méthodologie décrite ci-dessus sont prises en compte dans les décisions d'investissement et dans la politique de gestion des portefeuilles gérés.

Des communications des analyses des critères extra-financiers sont réalisées au sein des équipes de gérants ou d'analyses

### Evaluer les impacts positifs de la démarche

La performance ESG et de durabilité sur les actifs en portefeuille fait l'objet d'un suivi et celui-ci est communiquée aux investisseurs via des reportings ou réunion ad hoc.

## 5. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4)

Pour ses fonds article 8 et 9, ÉPOPÉE GESTION a intégré la prise en compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et a mis en place une organisation afin de collecter, suivre et rendre compte de ces indicateurs.

Le comité ESG de décembre 2022 s'est accordé sur la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI) suivants (obligatoires et additionnels):

- Activités Capital-Développement, Capital-Innovation et Infrastructures & Climat :

INDICATEURS DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	METRIQUES	MODALITES DE PRISE EN COMPTE
<b>CLIMAT ET ENVIRONNEMENT</b>		
<b>2. Empreinte carbone</b>	. Empreinte carbone	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>3. Intensité carbone des entreprises investies</b>	. Intensité carbone	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>4. Exposition des entreprises investies au secteur des énergies fossiles</b>	. Pourcentage du chiffre d'affaires dans le secteur des énergies fossiles	<b>Politique d'exclusion + Analyse ESG</b>
<b>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</b>	. Volume de production d'énergies renouvelables	<b>Analyse ESG / collecte</b>
	. Part des énergies renouvelables consommées sur le total de la consommation d'énergie	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>6. Intensité de la consommation d'énergie</b>	. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>7. Impact sur la biodiversité</b>	. Part des investissements dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>8. Rejet dans l'eau</b>	. Tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau, par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>Analyse ESG / collecte</b>

<b>9. Déchets dangereux</b>	. Tonnes de déchets dangereux, par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>Analyse ESG / collecte</b>
Additionnel. <b>Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables</b>	. Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS</b>		
<b>10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	. Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>Politique d'exclusion + Analyse ESG</b>
<b>11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	. Part des investissements dans des entreprises sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>12. Ecart de rémunérations femmes/hommes</b>	. Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>13. Diversité au sein des Conseils</b>	. Pourcentage de femmes au Conseil	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)</b>	. Pourcentage du chiffre d'affaires des entreprises impliquées (fabrication ou vente) dans le secteur des armements controversés	<b>Politique d'exclusion + Analyse ESG</b>
Additionnel. <b>Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail</b>	. Pourcentage de nos investissements dans des entreprises n'ayant pas mis en place de politique de prévention des accidents du travail	<b>Analyse ESG / collecte</b>

- **Activité Immobilier durable.**

<b>INDICATEURS DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES</b>	<b>METRIQUES</b>	<b>MODALITES DE PRISE EN COMPTE</b>
<b>CLIMAT ET ENVIRONNEMENT</b>		
<b>17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers</b>	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique</b>	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	<b>Analyse ESG / collecte</b>
<b>Additionnel. Production de déchets d'exploitation</b>	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets	<b>Analyse ESG / collecte</b>

Par ailleurs, conformément à notre charte ESG, ÉPOPÉE GESTION a pris un certain nombre d'engagements en matière de durabilité :

- Engagements pris à l'égard de ses participations : ÉPOPÉE GESTION considère que les critères extra financiers sont essentiels pour assurer une croissance durable et une création d'emplois pérenne. C'est pourquoi ÉPOPÉE GESTION s'engage à identifier ces critères avant chaque investissement, à inciter ses participations à s'améliorer sur ces dimensions, et à promouvoir une meilleure transparence sur les actions et les résultats obtenus. Ces critères sont issus de 4 piliers :
  - Pilier environnemental
  - Pilier humain
  - Pilier de gouvernance
  - Pilier territorial
- Engagements pris à l'égard de ses investisseurs :
  - Publication d'un rapport annuel dédié aux thématiques ESG à destination des investisseurs
  - Soumission d'ÉPOPÉE GESTION à toute due diligence et prise d'informations de la part de ses LPs dans la limite des informations disponibles en standard
  - Communication d'un rapport d'activité trimestriel aux collaborateurs
  - Exclusion de nos investissements les secteurs à impact négatif humain ou environnemental (armes, jeux d'argent, pornographie et prostitution, ...)
- Engagements pris à l'égard de ses collaborateurs :
  - Garantir la mixité des équipes, y compris l'équipe d'investissement ;
  - Mettre en place de programmes de formation à destination du personnel ;
  - Favoriser la flexibilité dans l'organisation du temps de travail : tous les collaborateurs ont la capacité et la possibilité de faire du télétravail autant que de besoin.

ÉPOPÉE GESTION est aussi signataire de codes et normes internationales.